

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 18

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB (à compter du point 1) – M. KARST – Mme BOJOLY
Mme FILIPPELLI – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FARAONE –
M. LAACHIR – M. ZERKOUNE – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH.

Absents excusés : Mme STAUB (pour le point 0) – M. CHAMS-DINE – Mme SZCZYGLOWSKI (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO)
M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. KIEFFER – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote
à M. PETRY) – M. ADELER – M. ZINS (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme RASALA (qui a donné
procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme SCHLICKLING (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – M. WILHELM
(qui a donné procuration de vote à M. ZERKOUNE) – M. FRIDERICH (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH).

Point n° 23 : Suppression et transformation de postes - Modification du tableau des emplois

Madame STOLL, rapporteur :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'organe délibérant le 25 septembre 2023,
Considérant la nécessité de supprimer plusieurs emplois et d'en transformer un,
Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2024,

Il est proposé de supprimer 10 postes et d'en transformer 1

Filière administrative – 2 postes de catégorie B :

- La suppression d'1 emploi de **rédacteur principal de 1^{ère} classe** à temps complet
- La suppression d'1 emploi de **rédacteur territorial** à temps complet

Filière technique – 8 postes

3 de catégorie B

- La suppression d'1 emploi de **technicien principal de 1^{ère} classe** à temps complet
- La suppression de 2 emploi de **technicien territorial** à temps complet

5 de catégorie C

- La suppression d'1 emploi de **agent de maîtrise principal** à temps complet
- La suppression d'1 emploi de **agent de maîtrise** à temps complet
- La suppression de 2 emplois de **adjoints techniques territoriaux** à temps non complet (17h30 hebdomadaires et 20h00 hebdomadaires)
- La modification d'1 emploi d'adjoint technique territorial passant d'un temps non complet 28h hebdomadaires à un temps complet

Filière médico-sociale – 1 poste de catégorie C :

- La suppression d'1 emploi de **ATSEM principal de 1^{ère} classe** à temps non complet (31h50 hebdomadaires)

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à ces mouvements de personnel, il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

GRADES	Effectifs budgétaires	Durées hebdomadaires
EMPLOIS FONCTIONNELS		
Directeur Général des Services	1	TC
Directeur de cabinet	1	TC
TOTAL 1	2	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal	2	TC
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	TC
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	TC
Rédacteur	3	TC
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	TC
	1	18h00
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4	TC
	1	18h00
Adjoint administratif territorial	6	TC
	1	16h21
	1	21h21
TOTAL 2	23	
FILIÈRE TECHNIQUE		
Technicien principal 1 ^{ère} classe	2	TC
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	TC
Technicien	1	TC
Agent de maîtrise principal	3	TC
Agent de maîtrise	1	TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	5	TC
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8	TC
	1	24h26
	1	10h00
Adjoint technique territorial	9	TC
TOTAL 3	32	
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE		
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	TC
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	5	31h50
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	5	31h50
	1	17h30
TOTAL 4	12	
FILIÈRE POLICE		
Chef de service de police municipale	1	TC
TOTAL 5	1	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	70	

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances et du Comité Social Territorial (CST), le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme susmentionné, au regard des créations de postes ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans leurs emplois.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 20 décembre 2023

Le Maire,
Laurent MULLER



1.7-1111